Prévost, le 29 novembre 2016

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal, Québec H4Z 1A2

OBJET : Ajout aux Observations en lien avec Le Dossier R-3964-2016/ Demande pour conserver notre compteur électromécanique

Madame

Pour toutes les raisons exposées par le CQLPE, AQLPA et le RAPLIQ, par la présente, nous soussignés Claire Duquette et Louis St-Pierre domiciliés au 1236 chemin des Quatorze-Iles, Prévost J0R1T0, demandons à la Régie de l'Énergie d'accepter la requête du RAPLIQ à l'effet d'autoriser le compteur électromécanique comme seconde option de retrait et, de manière plus expresse, nous demandons à la Régie de nous conserver un droit acquis d'utilisation d'un compteur électromécanique non-communiquant qui fonctionne très adéquatement.

Nous invoquons le fait que le compteur non communicant électronique plutôt qu'électromécanique ne convient pas aux personnes électrosensibles, ou craignant de le devenir, du fait que ces appareils peuvent générer de l'électricité sale transformant tous les fils électriques d'une maison en source de smog électromagnétique, ce que les personnes électrosensibles rapportent sentir et ne pas pouvoir tolérer pour préserver leur santé. En outre, nous invoquons le fait que tous les compteurs électroniques en plastique inflammable risquent de prendre feu, ce qui est impossible pour les compteurs électromécaniques en verre et en métal.

Nous revendiquons le droit de conserver le compteur électromécanique, comme nos voisins du Sud, et nous nous appuyons sur la Charte des droits et libertés et sur les arguments contenus dans la lettre de l'avocat du RAPLIQ et finalement nous exigeons que notre lettre soit ajoutée dans les Observations en lien avec le Dossier R-3964-2016 sur le site de la Régie immédiatement.

En conséquence, nous demandons à la Régie de respecter notre choix qui s'allie à celui de nombreux autres citoyens ayant les mêmes préoccupations. Le **compteur électromécanique déjà installé fait de bonnes lectures que nous nous faisons un devoir d'envoyer régulièrement par ordinateur**. Il nous apparaît fondamental de reconnaître que ce n'est pas parce qu'une technologie existe qu'il faut nécessairement s'y soumettre surtout si elle peut altérer l'état de santé des individus. Nous nous efforçons de conserver notre compteur électromécanique, notre santé nous tient à cœur.

Merci de l'attention que vous portez à cet envoi et veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Claire Duquette
Louis St-Pierre
1236, chemin des Quatorze-Iles, Prévost (Québec) J0R 1T0

cc: CQLPE
Ville de Prévost